



Assemblée générale

Distr. générale
9 septembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Points 95 et 102 de l'ordre du jour provisoire**

Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient

Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient

Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général

Additif***

Table des matières

	<i>Page</i>
IV. Réponse reçue de l'Union européenne	2

* Nouveau tirage pour raisons techniques (29 septembre 2016)

** A/71/150.

*** Les informations contenues dans le présent additif ont été reçues après la publication du rapport principal.



IV. Réponse reçue de l'Union européenne

[Original : anglais]
[9 septembre 2016]

L'Union européenne continue de soutenir résolument le processus visant à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive, et de leurs vecteurs, au Moyen-Orient.

En 1995, l'Union européenne et ses États membres, de concert avec tous les pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, se sont engagés, dans la Déclaration de Barcelone, à « faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive, nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs, qui soit mutuellement et effectivement contrôlable ».

L'Union européenne a toujours exprimé sa volonté de contribuer au processus conduisant à la création d'une telle zone au Moyen-Orient. Afin d'aider à établir un climat propice et de faire avancer le processus, l'Union européenne a organisé un séminaire en 2011 et en 2012.

En juin 2014, avant la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, l'Union européenne a organisé à Bruxelles, à l'intention des diplomates du Moyen-Orient et en soutien de la Conférence d'Helsinki, un atelier de renforcement des capacités portant sur la création de ladite zone. Au cours de l'atelier, les participants ont pu tirer profit de l'expérience personnelle de négociateurs dans les domaines de la sécurité internationale, de la maîtrise des armements, du désarmement, ainsi que du renforcement de la confiance et des mesures de sécurité.

Les gouvernements des E3+3¹ ont pris part aux efforts diplomatiques déployés par leurs pays et par l'Iran pour trouver une solution négociée à la question nucléaire iranienne. Le 14 juillet 2015, ces efforts ont abouti au Plan d'action global commun. En tant que coordonnateur de la Commission conjointe chargé de surveiller la mise en œuvre du Plan d'action, l'Union européenne continuera de jouer un rôle clef en veillant à ce que les engagements pris par l'Iran soient pleinement honorés, ce qui, par conséquent, renforcera la confiance en la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire de l'Iran.

L'Union européenne réaffirme son engagement en faveur de la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient, et continue d'apporter son soutien à la convocation d'une conférence à ce sujet dès que possible, sur la base d'arrangements librement conclus entre les États de la région.

¹ Par « les gouvernements des E3+3 », on entend ceux de la Chine, de la France, de l'Allemagne, de la Fédération de Russie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique, ainsi que le Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.